

Image not found or type unknown



Regroupement familial(changement de situation)

Par **adia1**, le **03/09/2018** à **17:12**

BonjourrrrrJ'ai introduit une demande de regroupement familial pour ma femme et ma fille de deux ans et demi.J'ai un appartement F 2 de 57 m²,j'ai reçu l'avis favorable de la préfecture après la visite de l'appartement par l'agent de l'OFII.rnMa femme a déposé leur demande de visa au consulat de France mais elles (elle et ma fille) n'ont pas encore reçu leurs visas. Ma femme est actuellement enceinte, la question que je me pose est de savoir si elle accouche avant la délivrance de leurs visas, est ce je serai obligé de reprendre à zéro la demande de regroupement familial pour introduire dans le dossier le nouveau né ?rrrrMerci.